

Conseil Municipal
Séance publique 07/04/25

/ Délibération DEL25_04_07_12

COMMANDE PUBLIQUE. Marchés publics. Fourniture de produits d'épicerie pour les besoins de la régie autonome de restauration scolaire et sociale.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 49
Nombre de présents : 35

Date de la convocation 31/03/2025

Présidente Madame Michèle PICARD

Secrétaire Monsieur Nicolas PORRET

Présent-e-s : Madame Michèle PICARD, Monsieur Nacer KHAMLA, Madame Saliha PRUDHOMME-LATOURE, Madame Véronique FORESTIER, Monsieur Lanouar SGHAIER, Madame Samira MESBAHI, Monsieur Djilannie BENMABROUK, Madame Véronique CALLUT, Monsieur Bayrem BRAIKI, Monsieur Nicolas PORRET, Madame Patricia OUVRARD, Monsieur Ndiaye HAMDIAOUI, Madame Monia BENAÏSSA, Monsieur Pierre-Alain MILLET, Madame Valérie TALBI, Monsieur Aurélien SCANDOLARA, Madame Sophia BRIKH, Madame Joëlle CONSTANTIN, Madame Yolande PEYTAVIN, Monsieur Pierre MATEO, Monsieur Saïd Hamidou ALLAOUI, Monsieur Jeff ARIAGNO, Madame Amel KHAMMASSI, Madame Christelle CHARREL, Monsieur Karim SEGHIER, Monsieur Murat YAZAR, Monsieur Benoît COULIOU, Monsieur Albert NIGRA, Monsieur Cyril SANTANDER, Madame Marie-Danielle BRUYERE, Monsieur Lionel PILLET, Monsieur Maurice IACOVELLA, Monsieur Alexandre DALLERY, Madame Fatma LOUCIF HAMIDOUCHE, Monsieur Damien MONCHAU

Absent-e-s / Excusé-e-s : Monsieur Lotfi BEN KHELIFA, Madame Sandrine PICOT, Madame Estelle Sophia JELLAD, Madame Fazia OUATAH, Monsieur Farid BEN MOUSSA, Madame Camille CHAMPAVERE

Dépôt de pouvoir Madame SOUAD OUASMI **donne pouvoir à** Monsieur Ndiaye HAMDIAOUI, Monsieur Jean-Maurice GAUTIN **donne pouvoir à** Monsieur Pierre-Alain MILLET, Madame Nathalie DEHAN **donne pouvoir à** Monsieur Nicolas PORRET, Monsieur Idir BOUMERTIT **donne pouvoir à** Madame Monia BENAÏSSA, Monsieur Yannick BUSTOS **donne pouvoir à** Madame Patricia OUVRARD, Madame Aude LONG **donne pouvoir à** Monsieur Benoît COULIOU, Monsieur Aurélien ARNOULD **donne pouvoir à** Monsieur Cyril SANTANDER, Monsieur Yalcin AYVALI **donne pouvoir à** Madame Fatma LOUCIF HAMIDOUCHE

La régie de restauration, dans le cadre de son activité produit chaque année plus de 760 000 repas à destination des écoles publiques, des centres de loisirs, des résidences de personnes âgées et des crèches municipales. Afin de réaliser les différents menus et repas, la régie de restauration utilise des denrées alimentaires, et notamment des produits d'épicerie.

Le marché en cours arrive à échéance le 11 octobre 2025.

Conformément aux dispositions des articles L2120-1, R2124-2, R2161-1 à R2161-5, R2162-13 et R2162-14 du code de la commande publique, une procédure d'appel d'offres pour la consultation est à engager.

La consultation sera traitée par voie d'appel d'offres ouvert.

Elle sera divisée en 3 lots :

	Minimum HT (annuel)	Maximum HT (annuel)
Lot 1 - Produits d'épicerie	90 000€	250 000€
Lot 2 - Produits d'épicerie bio	30 000€	130 000€
Lot 3 - Sachets repas froids secs	3 000€	40 000€

Chaque lot constitue un accord-cadre avec minimum et maximum s'exécutant par l'émission de bons de commande au fur et à mesure des besoins. Il sera passé en application des articles L2125-1 1°, R2162-1 à R2162-6.

L'accord-cadre est mono-attributaire.

Ce marché débutera au 12 octobre 2025 ou à la date de notification, si elle est ultérieure, pour une durée d'1 an renouvelable 3 fois.

La Commission d'Appel D'offres (CAO) sera chargée de classer les offres.

Aux termes de l'article R2152-6 du Code de la commande publique, les offres seront classées par ordre décroissant. Si le candidat retenu ne peut justifier de la régularité de sa situation fiscale et sociale, le marché sera attribué au candidat suivant. Ce classement sera porté au procès-verbal de la commission d'appel d'offres. L'offre la mieux classée sera retenue.

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment son article L2122-21-1 ;

Vu le Code de la commande publique ;

Considérant les besoins en produits d'épicerie de la régie de restauration scolaire et sociale ;

Le Conseil municipal,

Le rapport de Madame FORESTIER, entendu

après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

DÉCIDE

- Autoriser Mme le Maire à lancer la procédure relative au projet énoncé ci-dessus et à signer l'accord-cadre avec les entreprises retenues sous réserve de la production des attestations fiscales et sociales, et tout document utile à la bonne exécution de ce marché ;
- Autoriser Mme le Maire à passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalable ou un marché négocié si les conditions des articles R2122-2 ou R2124-4 du code de la commande publique sont remplies ;
- Dire que les montants des dépenses seront imputés sur le budget annexe de la régie de restauration au chapitre 011 : Charges à caractère général, à la ligne 6013 - Matières premières et fournitures (achats alimentaires).

Par délégation du Maire,

Le secrétaire,

Nacer KHAMLA
Premier Adjoint

Monsieur Nicolas PORRET